

PROVINCE DE HAINAUT - Arrondissement d'Ath  
**COMMUNE DE BERNISSART**

Références communales : 874.3 3/18 CB/Pa.D  
Références SPW : D3300/57064/PPEIE/2017/2/GPRIM/choor-PU

**ENQUETE PUBLIQUE**

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU  
DU DECRET DU 11/03/99 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la **SA MOULINS SAINT-ROCH**, Chemin de l'Eau Vive n°1 à 7503 Froyennes en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 concernant le projet décrit ci-dessous :

Construction et exploitation de 3 éoliennes d'une puissance totale maximale de 7.5 MW et d'une cabine de tête, l'aménagement de chemin d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur les territoires communaux de Péruwelz-Beloeil.

Parcelles cadastrées : Péruwelz 8ème division, section B n°455A, 455B, 457K, 460A, 459B, 459A, 468D (anc. 468C), 467A, 470A, 486A (anc. 486D), 472A (anc. 472), 473A(anc. 473), 1ère division, section B n°45, 44A, 54A, 42D, 55C, 56, 57 ; Beloeil 5ème division, section B n°134, 135.

<b>DATE DE L'AFFICHAGE DE LA DEMANDE</b>	<b>DATE DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE</b>	<b>LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE</b>	<b>LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE ADRESSEES A</b>
08/11/2018	21/11/2018	Service des Travaux le 21/12/2018 à 11h	Collège communal Place de Bernissart, 1 7320 BERNISSART

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et qu'une étude d'incidences est requise pour ce dossier.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service des Travaux, tous les jours ouvrables de 8h15 à 11h45 et 13h15 à 16h, ainsi que les 28/11/2018 et 12/12/2018 jusque 20h00 uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h00 à l'avance auprès de M. Patrick Dujardin (069/59.00.65).

**Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès :**

- du demandeur : SA Moulins Saint-Roch, Chemin de l'Eau vive 1 à 7503 Froyennes (Me. Moreau T. 069/55.35.26) ;
- du Fonctionnaire technique :  
Service Public de Wallonie - DGO3 - Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement  
Département des Permis et Autorisations - Direction de Mons - Place du Béguinage n° 16 à 7000 Mons (065/32.82.00) ;
- du Fonctionnaire délégué :  
Service Public de Wallonie - DGO4 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie -  
Direction de Mons - Place du Béguinage n° 16 à 7000 Mons (065/32.80.11) ;
- du Service Cadre de Vie/Environnement de la Ville de Péruwelz, rue des Chauffours n°7 (069/ 67.26.53).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

*Le projet n'est pas conforme à la destination du Schéma de Développement communal (SDC) de Péruwelz. En effet, celui-ci ne prévoit pas l'installation d'éoliennes au sein de la zone d'activité économique industrielle.*

*La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 3° et 7° du CoDT. Dès lors, le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur la demande.*

A Bernissart, le 08/11/2018.



Le Bourgmestre,  
Roger VANDERSTRAETEN